

Le système éducatif du 1^{er} degré

Une compétence
partagée entre l'Etat
et les communes

Les compétences des communes

- Gestion des élèves
 - Inscription et obligation scolaire
 - Définition des secteurs scolaires et dérogations
 - Activités périscolaires et avis sur l'organisation de la semaine scolaire
 - Organisation du service minimum d'accueil
- Fonctionnement
 - Entretien et chauffage des locaux
 - matériel pédagogique
 - Restauration scolaire
- Gestion des personnels non enseignants (ATSEM..)
 - recrutement
 - Formation
 - rémunération
- Investissement
 - construction, restructuration
 - équipement

Les compétences de l'Etat

- La définition des programmes
- Implantation et retrait de postes d'enseignants dans les classes
- Gestion des personnels enseignants : recrutement, formation, rémunération, etc.
- Gestion des personnels administratifs, techniques, de santé : recrutement, formation, rémunération, etc.
- Organisation de la semaine scolaire, après avis des communes

Le contexte départemental

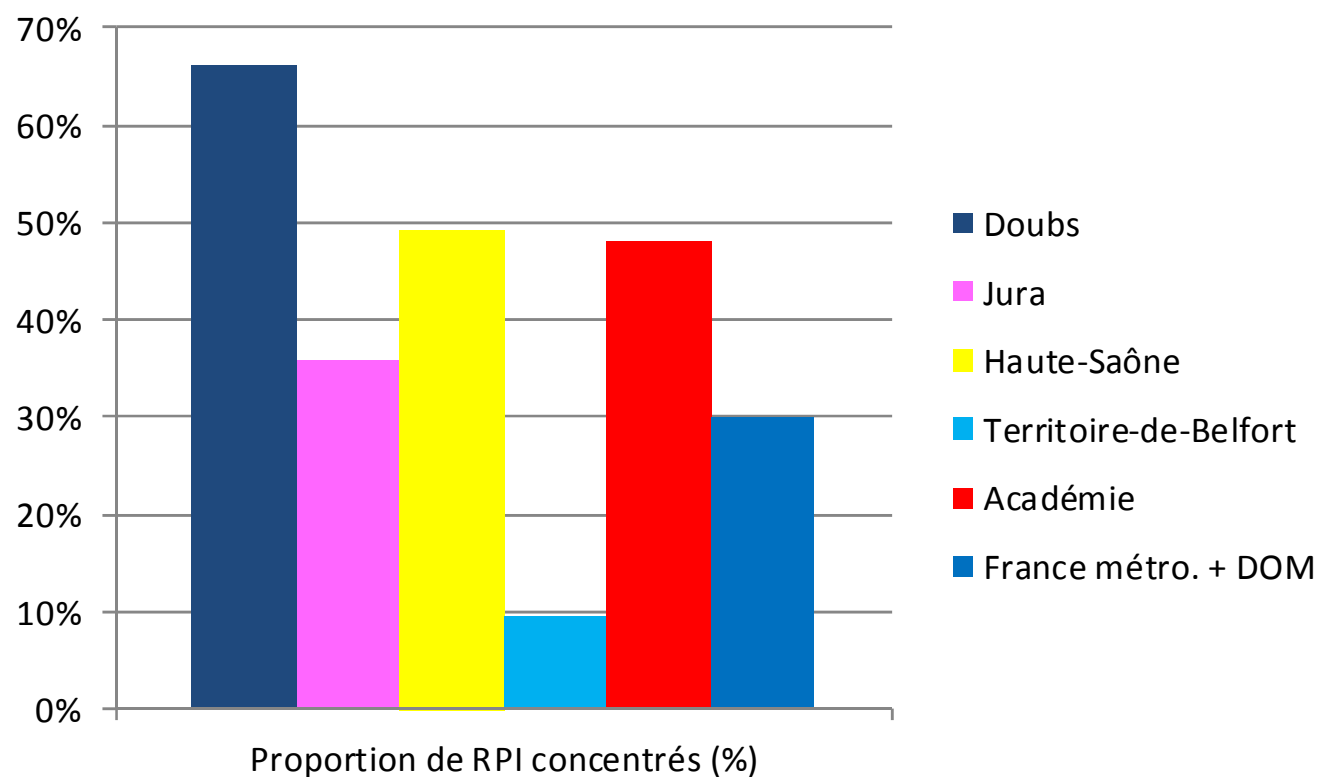
- Un réseau d'écoles dispersées en milieu urbain
 - Une difficulté sociale concentrée
- 

Indicateurs		Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Académie	France métropolitaine
Indicateurs Sociaux	% élèves de 6ème issus de PCS défavorisés	44,4%	43,0%	48,0%	45,5%	45,0%	42,5%
	Taux de chômage 4ème trimestre 2013	9,1%	7,4%	9,8%	11,4%	9,2%	9,8%
	Proportion d'allocataires du RSA parmi la population de 15 à 64 ans au 31/12/2013	4,3%	3,4%	4,3%	5,8%	4,3%	5,2%
	Part d'élèves dans une commune du 1er quintile du revenu fiscal médian par UC	15,3%	2,1%	22,1%	32,4%	16,0%	18,9%
Indicateurs territoriaux	% de la population scolaire dans une commune rurale	17,6%	27,3%	29,3%	2,7%	20,2%	9,1%
	% de la population dans les communes isolées, hors d'influence des pôles en 2011	12,4%	14,1%	10,2%	0,9%	10,9%	4,7%
	Densité des 2/16 ans au km2	19,3%	9,6%	8,3%	44,4%	13,6%	21,8%

Taille des écoles

	1 à 3 classes		4 à 9 classes	10 à 13 classes	14 classes et +
		Pour information école à 1 classe			
DOUBS	35,6%	6,4%	59,1%	3,8%	1,5%
HAUTE-SAONE	52,2%	18,0%	44,7%	3,1%	0,0%
JURA	57,6%	12,9%	41,0%	1,4%	0,0%
TERRITOIRE DE BELFORT	52,0%	15,3%	45,3%	2,0%	0,7%
Total BESANCON	46,7%	11,7%	49,8%	2,9%	0,7%
France métro.+ DOM	36,2%	9,1%	51,5%	9,0%	3,3%

Proportion de RPI concentrés



La difficulté sociale par école

n° école	nom école	Commune	DEFAVORISEE	FAVORISEE A	Défavorisée compensé
0900360C	E.E.PU LOUIS ARAGON	BELFORT	89%	0%	1
0900020H	E.E.PU LOUIS PERGAUD	BELFORT	80%	3%	2
0900370N	E.E.PU SAINT-EXUPERY	BELFORT	75%	6%	3
0900421U	E.E.PU PIERRE DREYFUS SCHMIDT	BELFORT	70%	4%	4
0900373S	E.E.PU LES SITTELLES	DELLE	61%	4%	5
0900371P	E.E.PU RENE RUCKLIN	BELFORT	58%	7%	6
	RPI de la Vendeline		57%	12%	7
0900316E	E.E.PU EMILE GEHANT	BELFORT	57%	20%	8
0900134G	E.E.PU KIFFEL-CHENIER	VALDOIE	57%	16%	9
0900210P	E.E.PU RAYMOND AUBERT	BELFORT	57%	15%	10
0900256P	E.E.PU DU MARTINET	OFFEMONT	56%	9%	11
0900152B	E.E.PU MARRONNIERS	DELLE	55%	9%	12
0900204H	E.E.PU JEAN JAURES	BELFORT	54%	16%	13
0900073R	E.P.PU MORVILLARS	MORVILLARS	54%	14%	14
0900176C	E.E.PU FREDERIC BOLLE	BEAUCOURT	54%	12%	15

n° école	nom école		Commune	DEFAVORISEE	FAVORISEE A	Défavorisée compensé
0900100V	E.E.PU JONCHEREY		JONCHEREY	49%	14%	16
0900379Y	E.E.PU LES BARRES		BELFORT	48%	15%	17
0900337C	E.E.PU LE PETIT PRINCE		GRANDVILLARS	47%	13%	18
0900175B	E.E.PU CENTRE A		BEAUCOURT	47%	21%	19
0900365H	E.E.PU VICTOR SCHOELCHER		BELFORT	46%	12%	20
0900372R	E.E.PU MEZIRE		MEZIRE	46%	10%	21
0900257R	E.P.PU A. FRANK		DANJOUTIN	46%	29%	22
0900166S	E.E.PU ANNE DE ROSSO		FAVEROIS	44%	12%	23
0900386F	E.E.PU HUBERT METZGER		BELFORT	44%	15%	24
0900168U	E.P.PU FECHE L EGLISE		FECHE-L'EGLISE	44%	12%	25
	RPI de Denney			43%	30%	26
0900356Y	E.E.PU LES DAMES BLANCHES		RECHESY	42%	22%	27
	RPI de la Vallée de l'Ecrevisse			41%	19%	28
	RPI du Sundgau			40%	18%	29
0900135H	E.E.PU A. CHENIER		VALDOIE	39%	18%	30
0900320J	E.P.PU HAROUN TAZIEFF		ESSERT	38%	25%	31
0900139M	E.E.PU TREVENANS		TREVENANS	37%	16%	32
	RPI du Plateau			37%	23%	33
	RPI de Rougemont			37%	21%	34
0900209N	E.E.PU DE CHATEAUDUN		BELFORT	36%	17%	35
0900400W	E.E.PU LE GRAND BOIS		ANDELNANS	35%	21%	36
0900133F	E.E.PU VICTOR FRAHIER		VALDOIE	35%	21%	37
0900065G	E.P.PU PEROUSE		PEROUSE	34%	23%	38
0900326R	E.E.PU MAURICE HENRY		BAVILLIERS	34%	23%	39
0900095P	E.E.PU DOCTEUR BENOIT		GIROMAGNY	34%	26%	40
0900183K	E.E.PU BOUROGNE		BOUROGNE	33%	21%	41
	RPI de Rougegoutte			33%	26%	42
0900094N	E.E.PU JOSEPH LHOMME		GIROMAGNY	33%	23%	43
0900336B	E.E.PU LEPUIX		LEPUIX	33%	21%	44

n° école	nom école	Commune	DEFAVORISE E	FAVORISEE A	Défavorisée compensé
	SIGARPIF		31%	13%	45
	RPI d'Eguenigue		30%	13%	46
0900281S	E.E.PU JACQUES-YVES COUSTEAU	ESSERT	30%	33%	47
	RPI de MEROUX		30%	24%	48
	RPI Charmois Froidefontaine		30%	28%	49
0900354W	E.E.PU SAINT-EXUPERY	DANJOUTIN	29%	25%	50
0900279P	E.E.PU CHATENOIS LES FORGES	CHATENOIS-LES-FORGES	29%	24%	51
	RPI de Foussemagne		28%	17%	52
0900076U	E.E.PU EMILE EGGER	MONTBOUTON	27%	15%	53
0900075T	E.E.PU JEAN DE LA FONTAINE	MONTREUX-CHATEAU	27%	27%	54
0900216W	E.E.PU JEAN MOULIN	BELFORT	27%	24%	55
0900369M	E.E.PU VICTOR HUGO	BELFORT	26%	38%	56
	RPI de Roppe		24%	37%	57
0900162M	E.E.PU ETUEFFONT	ETUEFFONT	23%	26%	58
	RPI Anjoutey		23%	28%	59
	RPI des Champs sur l'Eau		23%	30%	60
0900156F	E.P.PU ELOIE	ELOIE	22%	24%	61
	RPI ABBU		22%	31%	62
	RPI Vézelois		21%	25%	63
0900196Z	E.P.PU CHEVREMONT	CHEVREMONT	21%	20%	64
0900066H	E.E.PU DU CENTRE	OFFEMONT	20%	36%	65
	RPI des 2 Auxelles		20%	36%	66
	RPI de Grosmagny		20%	40%	67
0900280R	E.E.PU JEAN DE LA FONTAINE	CRAVANCHE	20%	32%	68
	RPI de Dorans		18%	37%	69
0900179F	E.E.PU BESSONCOURT	BESSONCOURT	17%	30%	70
0900422V	E.E.PU JULES HEIDET	BELFORT	17%	43%	71
0900367K	E.E.PU DES SOURCES	EVETTE-SALBERT	15%	39%	72

Les principes d'affectation des emplois

- Équité en tenant compte
 - du contexte social de l'école
 - des besoins éducatifs particuliers
- Des organisations pédagogiques soutenables
- Adaptation à l'évolution des effectifs

Répartition des emplois au 1er octobre 2015

Actions	Catégorie d'emplois	Emplois implantés	Pourcentage	
			90	National
1	Préélémentaire	205	29,3%	27,3%
2	Elémentaire	359,75	51,4%	51,4%
3	Besoins éducatifs particuliers	43,83	6,3%	7,1%
4	Formation	2,25	0,3%	0,7%
5	Remplacement	50,25	7,2%	8,0%
6	Pilotage et encadrement pédagogique	33,49	4,8%	4,9%
7	Divers	4,76	0,7%	0,7%
		699,33	100,0%	100,0%

Effectifs moyens par classe au constat 2015

Type d'école	Politique de la ville	Education prioritaire	RPI	Hors EP et RPI	Total
Maternelles	24,44	21,97	22,83	25,28	24,43
Elémentaires	23,00	21,95	22,25	23,32	22,90
Primaires			23,19	23,33	23,29

Des seuils d'ouverture et de fermeture indicatifs

Type d'école	Effectif maximum	
	REP-PV	Hors REP-PV
Écoles maternelles	26	30
Écoles élémentaires et primaires	24	28

Préparation de la rentrée 2016

Mesures budgétaires 2016 pour la mise en œuvre de la loi pour la refondation de l'école

création de 6 339 emplois dont :

- 3 835 pour le 1^{er} degré (-533 élèves).
 - scolarisation des moins de 3 ans en éducation prioritaire
 - plus de maîtres que de classes
 - formation continue des maîtres
 - remplacement
- 2 804 pour le second degré
 - Hausse démographique
 - Réforme du collège

Les effectifs attendus

	Constat 2014	Constat 2015	Prévision 2016	Ecart Constat 2015/Constat 2014		Ecart Prévision 2016/Constat 2015	
Préélémentaire	5065	5003	4907	-158	-3,12%	-96	-1,92%
Elémentaire	7909	7925	7864	-45	-0,57%	-61	-0,77%
ULIS	118	116	117	-1	-0,85%	1	0,86%
TOTAL	13092	13044	12888	-204	-1,56%	-156	-1,20%

La dotation départementale

	Effectifs	Emplois		Rentrée 2015	Rentrée 2016	Evolution
1er degré	-156	+3	P/E	5,28	5,37	0,09

Ouvertures envisagées (7)

Maternelle	Élémentaires
– Montreux-Château – Victor Schœlcher	
RPI	
– Vézelois	– Maurice Henry Bavilliers – Emile Géhant Belfort – Jean-Jaurès Belfort – Les Barres Belfort

Fermetures envisagées (18)

Maternelles –Châtenois-les -Forges –Dorans –Etueffont –Centre Valdoie	Elémentaires –Châteaudun Belfort –Dreyfus-Schmidt Belfort –Châtenois les Forges –Dr Benoît Giromagny –Martinet Offemont –Réchésy –Sévenans
RPI –Grosmagny-Petitmagny –Sundgau –Les Champs sur l'eau	
Primaire – Fèche l'église – Pérouse – Chèvremont – Morvillars	

Les mesures conditionnelles

Fermetures (5)	Maternelles – Metzger Belfort – Rücklin Belfort – Centre Offemont	● Élémentaires – Frédéric Bolle Beaucourt ● RPI – Le Plateau
Ouvertures (1)	Maternelles – Jean Moulin Belfort	

Evolution prévisible des classes

	Ouvertures	Fermetures	Solde	Fermetures conditionnelles
Maternelles	1	4	-3	3
Elémentaires	4	7	-3	1
Primaires	1	4	-4	0
RPI	1	3	-2	1
Total	7	18	-11	5

La scolarisation des moins de 3 ans en éducation prioritaire

- Contexte

- Cible ministérielle fixée à 30%
- Constat départemental en 2015 : 56,25 %
- Taux global départemental en 2015 : 1,06 %

- Mesure

- Scolarisation des moins de trois ans dans les écoles QPV
 - Victor Schoelcher Belfort
 - Les Barres Belfort
 - Emile Géhant Belfort

Plus de maîtres que de classes

- Objectifs
 - Mieux répondre aux besoins des élèves
 - Créer des modalités pédagogiques innovantes
 - Dans le cadre d'un projet pédagogique d'équipe
- Contexte
 - 5,5 ETP consacrés à ce dispositif depuis la rentrée 2013.
 - concerne 7 écoles dont 4 en éducation prioritaire.
- Mesure
 - 2 postes implantés dans 4 écoles :
 - Maurice Henry Bavilliers
 - Victor Schoelcher Belfort
 - Hubert Metzger Belfort
 - Frédéric Bolle Beaucourt

Le remplacement et la formation continue

- Objectifs
 - Assurer la continuité de l'enseignement des élèves
 - Renforcer la formation des enseignants
- Contexte
 - Part des moyens consacré au niveau national
 - Part des moyens du département consacrés
- Mesures
 - 8 postes consacrés au renforcement de la brigade de formation continue
 - 0,5 emplois pour les décharges des maîtres formateurs

La prise en charge de la grande difficulté scolaire

- Objectif
 - Renforcer le pôle ressource des circonscriptions pour une meilleure prise en charge de la grande difficulté scolaire.
- Contexte
 - Nombre d'emplois RASED par circonscription
- Mesures
 - Création de 3 postes RASED
 - Pergaud Belfort
 - Dr Benoît à Giromany
 - Ecole primaire de Morvillars

Prise en compte de besoins spécifiques

- Scolarisation des élèves handicapés
 - Création d'un poste à l'unité d'enseignement à l'IME des Papillons blancs à Roppe
- Section internationale américaine
 - Création d'un demi-poste spécifique

Evolution du réseau des écoles

Une évolution
progressive vers des
RPI concentrés ou des
pôles éducatifs ?



Les inconvénients d'un réseau éclaté

- Les RPI sont concernés par la baisse démographique.
- Cette baisse des effectifs entraîne la plupart du temps un problème de répartition pédagogique.
- Les retraits d'emplois sont difficiles à gérer et donnent l'impression d'une évolution subie plutôt qu'accompagnée.

L'intérêt d'une approche mutualisée

- Maintenir ou réaliser un maillage scolaire cohérent et pérenne sur plusieurs années
 - consolider des structures scolaires en limitant les effets de seuil
 - Optimiser la gestion des équipements : tous les équipements (EPS, Numérique, LV, Arts plastiques, ...) disponibles sur un seul lieu pour tous les élèves
 - Optimiser les dépenses d'investissements des communes : au long terme une structure plus grande partagée est plus économique
 - Renforcer la sécurité pour les écoles à une classe.

L'intérêt d'une approche mutualisée

- Grâce à une offre de qualité comparable au milieu urbain
 - offrir une égalité des chances aux élèves de milieu rural
 - Répondre aux attentes parentales pour un enrichissement de l'offre d'accueil périscolaire (accueil avant et après l'école et service de restauration scolaire).
 - contribuer à freiner le déclin démographique des zones rurales en évitant la fuite des élèves vers les écoles urbaines.

Les avantages pédagogiques

Des études ont montré que les établissements dans lesquels les élèves réussissent étaient ceux dans lesquels les enseignants coopèrent.

- Rompre l'isolement des maîtres en développant la coopération pédagogique (échanger des idées, mieux analyser les difficultés des élèves , mettre en place des outils communs...)
- Favoriser le travail en cycle : cohérence et continuité pédagogique progressions de cycles

Les avantages pour les équipes pédagogiques

- Mutualiser les compétences.
- Mettre en place des découloisnnements.
- Mettre en œuvre plus facilement une pédagogie différenciée dans le cadre des PPRE.
- Partager des ressources ou des tâches.
- Faire à plusieurs ce qu'il est impossible de mener seul : mener des projets plus ambitieux.
- Se sentir soutenu dans les moments difficiles (difficultés avec des élèves, des parents...).
- la direction d'école, se situant à un niveau d'action plus ample, aura plus d'envergure et d'efficacité (impulsion d'équipe).

Les avantages financiers

- Des économies sur les frais de fonctionnement :
 - Rationalisation des circuits de transports scolaires permettant de réduire globalement les distances parcourues et le temps de transports des élèves
 - Réduction du coût de fonctionnement des écoles (chauffage, entretien....)
- Des aides à la construction ou à l'aménagement d'écoles
 - La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
 - Les subventions parlementaires

Les projets éducatifs territoriaux

- Une démarche quasi-généralisée
- Une marge de progrès qualitative subsiste

Les rythmes scolaires

- Le département compte 148 écoles dans 80 communes à la rentrée 2015.
- 24 écoles (16%) ont une organisation s'inscrivant dans le cadre d'une expérimentation. 18 d'entre elles optent pour l'après-midi du vendredi pour l'organisation des activités péri-scolaires.
- 20 écoles (14%) s'inscrivent dans un cadre dérogatoire.
- 104 écoles (70%) des écoles s'inscrivent dans le droit commun.
- Aucune école n'a cours le samedi matin.

Etat des lieux des PEdT

6 PEdT signés en 2013 9 PEdT signés en 2014

6 communes

- Bavilliers
- Cravanche
- Danjoutin
- Delle
- Offemont
- Valdoie

**12 communes concernées
dont 10 ayant une école**

- Andelnans
- Beaucourt
- Bessoncourt
- Châtenois les Forges
- Chèvremont
- Meziré
- Morvillars
- RPI Dorans-*Botans- Bermont*
- RPI Charmois-Froidefontaine

Etat des lieux des PEdT : signés en 2015

14 communes

- Belfort
- Bourogne
- Denney
- Eloie
- Essert
- Evette-Salbert
- Fêche l'Eglise
- Giromagny
- Grandvillars
- Joncherey
- Lepuix
- Pérouse
- Trévenans
- Vézelois

Etat des lieux des PEdT : signés en 2015

9 RPI

**26 communes concernées
dont 24 ayant une école**

- | | |
|------------------------------|--|
| • RPI Buc-Argiésans | Argiésans, Banvillars, Buc, Urcerey |
| • RPI des Champs sur l'Eau | Chaux, Lachapelle-Sous-Chaux, Sermamagny |
| • RPI des deux Auxelles | Auxelles-Bas, Auxelles-Haut |
| • RPI Meroux-Moval-Sevenans | Meroux, Sevenans, <i>Moval</i> |
| • RPI Montbouton-Vandoncourt | Montbouton, (Vandoncourt -25) |
| • RPI Roppe-Vétrigne | Roppe, Vétrigne |
| • RPI Rougegoutte-Vescemont | Rougegoutte, Vescemont |
| • RPI du Plateau | Croix, Lebetain, Saint-Dizier-l'Evêque, Villars-le-Sec |
| • RPI Vallée de l'Ecrevisse | Boron, Brebotte, Grosne, Vellescot, <i>Recouvrance</i> |

Communauté de communes du Pays sous Vosgien
14 communes concernées dont 9 ayant une école

- Anjoutey
- Ettuefont
- Grosmagny
- Lachapelle sous Rougemont
- Petitefontaine
- Petitmagny
- Romagny sous Rougemont
- Rougemont le Château
- Saint Germain le Châtelet

- *Rivierscemont*
- *La Madeleine Val des Anges*
- *Bourg-sous-Chatelet*
- *Leval*
- *Felon*

Communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse

19 communes concernées dont 9 ayant une école

- (Bessoncourt)
- Bethonvilliers (RPI SIGARPIF)
- Fontaine (RPI SIGARPIF)
- Fousse-magne (RPI Reppe-Fousse-magne)
- Lacollonge
- Larivière (RPI SIGARPIF)
- Menoncourt
- Montreux-Château
- Phaffans (RPI Phaffans-Denney)
- Reppe (RPI Reppe-Fousse-magne)
- Fontenelle
- *Frais* (RPI SIGARPIF)
- *Lagrange*
- *Vauthieremont* (RPI SIGARPIF)
- *Egnigue*
- *Autrechêne*
- *Cunelières*
- *Petitcroix*
- *Novillars*
- *Angeot* (RPI SIGARPIF)

Total des communes concernées par un PEdT signé en 2015

1) Communes ayant une école :

- 14 communes signataires en propre
- 24 communes au titre d'un RPI
- 18 communes au titre d'une Com.Com.
- **Soit un total de 56 nouvelles communes engagées dans un PEdT**

2) Communes parties au PEdT :

- 14 communes seules
- 26 communes au titre d'un RPI
- 33 communes au titre d'une Com.Com.
- **Soit un total de 73 communes nouvellement engagées dans un PEdT**

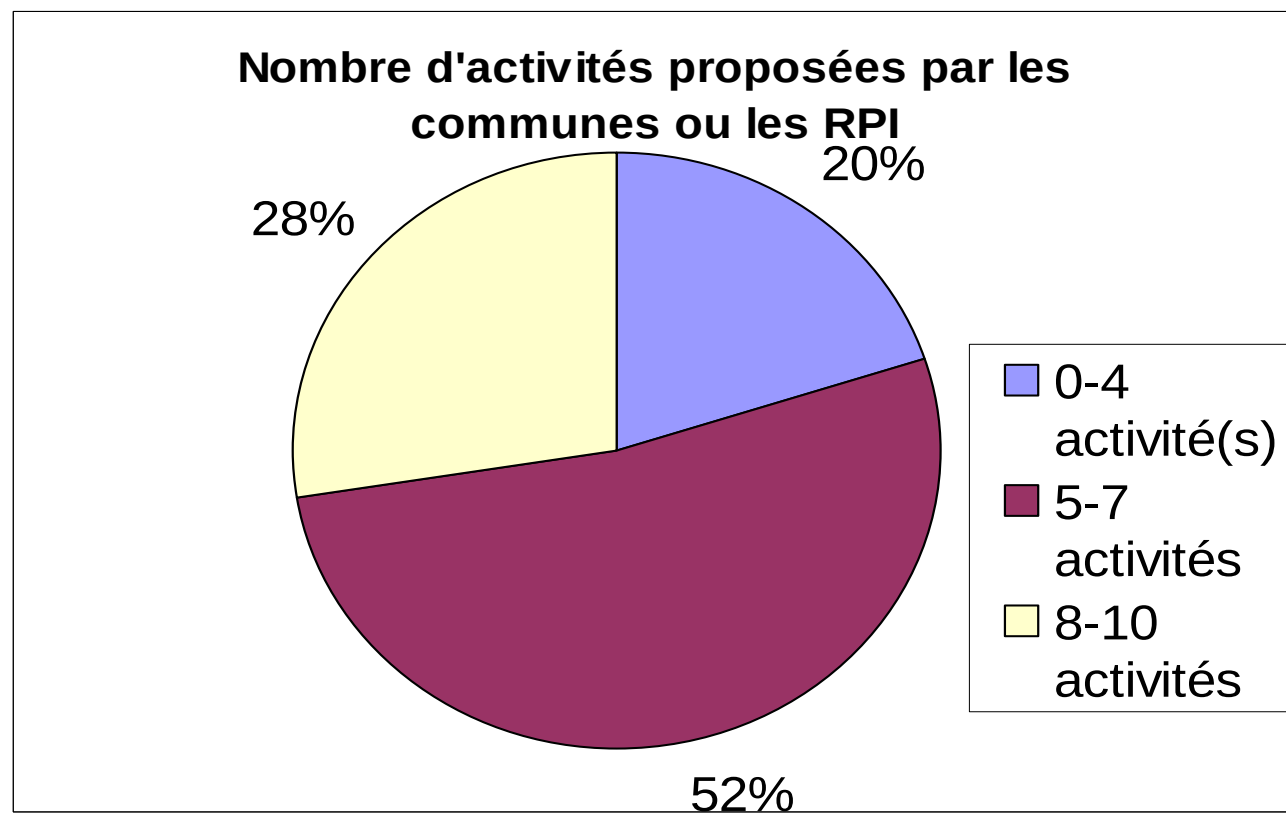
PEdT signés de 2013 à 2015

- 6 PEdT signés en 2013
- 9 PEdT signés en 2014
- 25 PEdT signés en 2015
- **Soit un total de 40 PEdT signés depuis 2013**
- **72 communes sur 80, soit 90 % des communes** ayant une école
- **91 communes sur 102** sont parties à un PEDT, soit **89,2 %**
- **12 785 élèves sur 13 044** sont concernés à la rentrée 2015, soit un taux de **98,01 %**

Taux de couverture des PEdT

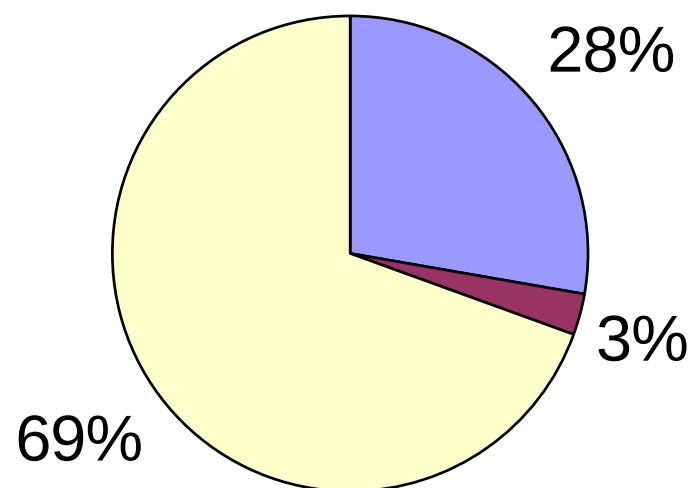
			Convention en cours de signature ou signée			
	Nombre total de communes ayant une école	Effectifs du 1 ^{er} degré public	Communes	%	Effectifs du 1 ^{er} degré publics concernés	%
Territoire de Belfort	80	13 044	72	90,00%	12 785	98,01%
Académie de Besançon	740	109 275	645	87,16%	103 322	94,55%
France	22 915	5 881 044	20 875	91,10%	5 641 531	95,93 %

Activités proposées



Activités proposées

Lieux où se déroulent les activités

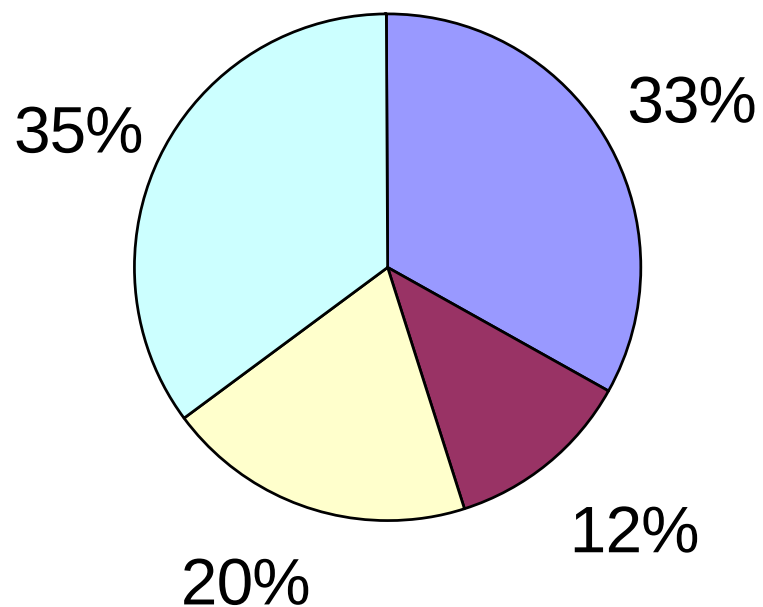


uniquement des locaux scolaires

uniquement d'autres locaux

Des locaux scolaires et d'autres locaux

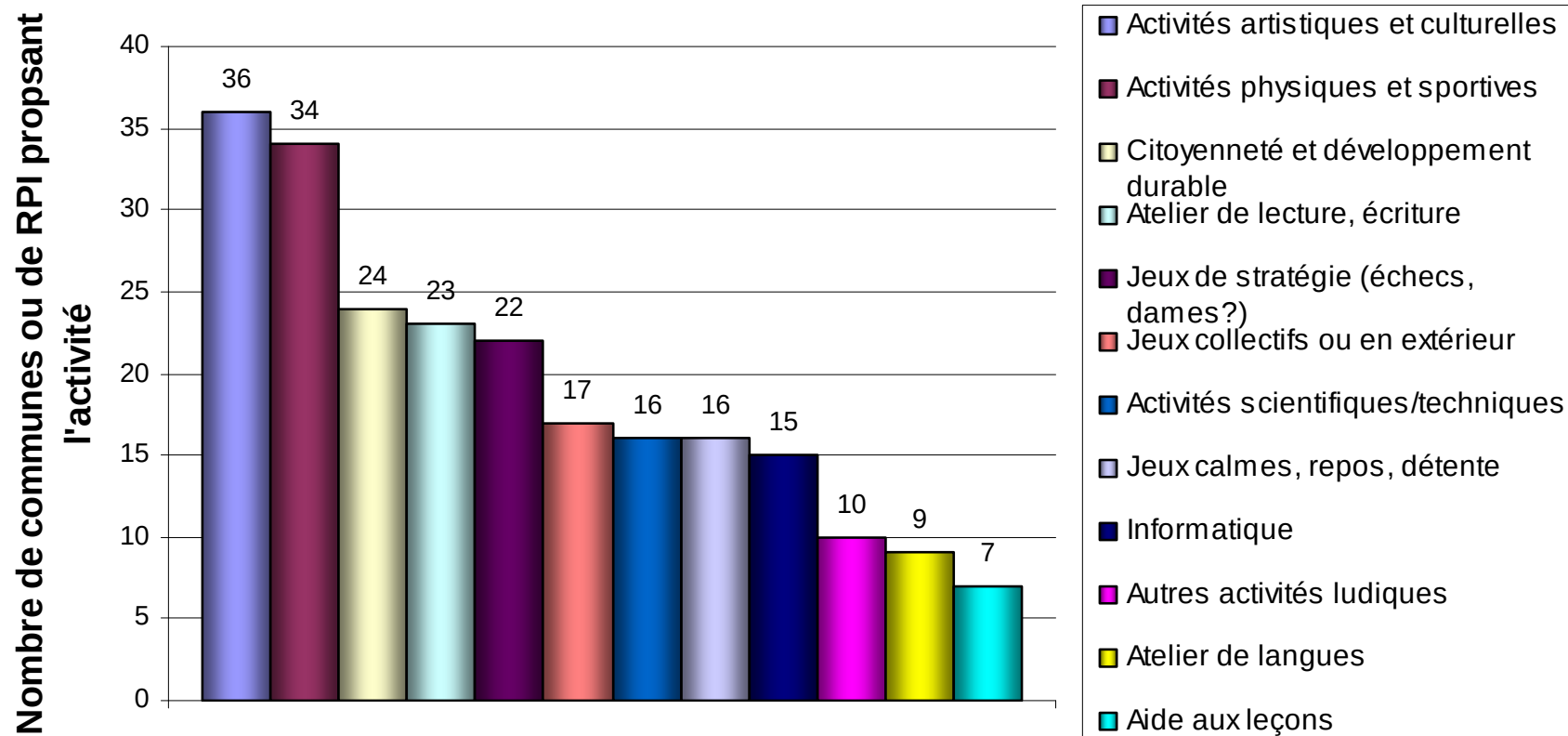
Types d'intervenants dans le cadre des activités



-  PEDT avec des agents territoriaux ou recrutés par les communes
-  PEDT avec des enseignants rémunérés par les municipalités ou les intercommunalités
-  PEDT avec des bénévoles
-  PEDT avec des associations

Activités proposées

Activités proposées par les communes ou les RPI du Territoire de Belfort dans le cadre des PEDT



PEDT : les perspectives

.Suivi des PEdT actuellement en cours :

- Le PEdT n'est pas une démarche figée, mais est évolutive et adaptable aux évolutions et aux caractéristiques des communes.
- le PEDT demandera une optimisation.
- Renforcement du lien projet d'école – PEDT

• Prochains GAD : Juin 2016 ; Décembre 2016/ Janvier 2017.

Fonds de soutien

L'article 96 de la loi de finances pour 2015 pérennise les aides aux communes en créant le **fonds de soutien au développement des activités périscolaires**.

Le montant des aides demeure inchangé pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Montant forfaitaire de 50 € par élève
- Majoration forfaitaire de 40 € par élève pour les communes bénéficiaires de la fraction « cible » de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ou de la dotation de solidarité rurale

La dotation est versée en deux fois :

- un acompte d'1/3 au plus tard le 31 décembre 2015
- le solde avant le 30 juin 2016

La **demande** de versement d'aide doit être **formulée par la commune éligible** auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP), via un formulaire en ligne, **au plus tard le 30 novembre 2015**, après signature de la convention PEDT (dérogation possible en cas de retard justifié).

Fonds de soutien : écoles privées

Eligibilité

Les établissements privés sont éligibles au fonds de soutien au développement des activités périscolaires sous réserve :

- d'adopter une organisation du temps scolaire conforme comportant au moins 5 matinées
- d'être associés à un PEDT.

Modalités de versement des aides

La commune d'implantation de l'établissement devra formuler son choix quant aux modalités de versement des aides :

- versement à la commune qui reverse à l'OGEC
- versement direct à l'OGEC

L'OGEC doit adresser un formulaire de demande d'aide au DASEN avant le 31 octobre 2015.
Le DASEN après validation de la demande la transmet à l'Agence de services et de paiement.

La réserve citoyenne

Présentation de la Réserve citoyenne :

Permet aux équipes éducatives des écoles et établissements scolaires, publics et privés, de faire appel plus facilement à des intervenants extérieurs pour illustrer leur enseignement ou leurs activités éducatives

- Lancée le 12 mai 2015
- Circulaire n° 2015-077 du 12-5-2015

Domaines d'intervention :

- | | |
|--|---|
| - Actualité, médias et réseaux sociaux | - International |
| - Arts et culture | - Lutte contre le harcèlement |
| - Droit | - Numérique |
| - Environnement et développement durable | - Relations avec le monde professionnel |
| - Histoire et mémoire | - Santé et prévention des risques |
| - Valeurs de la République | - Autres |

La réserve citoyenne

→ **Au total, 90 réservistes et 5 candidats (au 18/01/16) dans l'Académie de Besançon**

- Fin novembre, 5226 candidatures enregistrées au niveau national (dont 3583 profils validés).

L'académie de Besançon représente 2,4 % du vivier des réservistes et 1,7 % du volume des inscrits

(cf. population scolaire : 1,8 % des élèves premier et second degrés, public et privé en 2014)

18 réservistes intervenants sur le Territoire de Belfort
soit **19,57%** du vivier de l'académie de Besançon

100% des réservistes domiciliés et intervenants sur le Territoire de Belfort acceptent d'intervenir sur le temps périscolaire

Les mesures de sécurité dans les écoles

- Une vigilance accrue pour l'accès au périmètre des écoles
- Une capacité de mise en sureté à vérifier

Sécurité : textes de référence

- Note Recteur du 17-11-2015 : "Plan Vigipirate"
- Communiqué de presse MEN du 20-11-2015 : "Sécurité des écoles, lycées et collèges : consignes applicables à partir du 23 nov. 2015"
- Circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015 : "Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs" (BO n°44 du 26 nov. 2015)
- Circulaire n° 2015-206 du 25-11-2015 : "Mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015" (BO n°44)
- Communiqué du 17-12-2015 : "Consignes de sécurité applicables dans les établissements [scol. et sup.]" (màj)
- Instruction MEN-Intérieur du 22-12-2015 : "Protection des espaces scolaires" (BO n°48 du 24 déc. 2015)

Sécurité : les consignes

- **Contrôles**

- « accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement »
- « un contrôle visuel des sacs peut être effectué »
- « l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée »

Réf. :

- ⇒ note recteur du 17/11
- ⇒ communiqué du 20/11 et fiche Vigipirate
- ⇒ communiqué du 17/12

Sécurité : les consignes

- **Gestion du flux des élèves**

- « éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves » (circ. 26/11 + cmq 17/12)
- Les EPLE « peuvent étendre leurs horaires d'entrée et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves » (circ. 26/11 + cmq 17/12)
- « attention particulière à la gestion des entrées et sorties des établissements possédant un internat » (cmq 17/12)
- « En lycée, des zones spécifiques peuvent être aménagées dans les espaces extérieurs au sein de l'établissement pour éviter que les élèves sortent pendant les interclasses » (circ. 26/11 + cmq 17/12)

Sécurité : les consignes

- **Stationnement des véhicules**

- Interdiction formelle dans les *académies en alerte attentat* (Ile-de-France) (cmq 17/12)
- Il est demandé aux parents de l'école *primaire* de ne pas stationner à la dépose / récupération des enfants pour éviter les attroupements (circ. 26/11 et cmq 17/12)
- Toutefois la note du recteur du 17/11 applique cette disposition à *tous les établissements*
- Cette mesure figure également sur l'affiche Vigipirate « Sécurité des écoles, collèges et lycées »

Sécurité : les consignes

- **Voyages scolaires**

- Voyages en France (cmq 17/12, mail DSDEN 20/11)
 - hors Ile-de-France : voyages autorisés, mais avec obligation d'information du DASEN (interdiction possible sur conditions de sécurité non remplies)
 - Ile-de-France : idem + consignes spécifiques
 - « éviter les lieux hautement touristiques »
 - « vigilance accrue des équipes encadrant les élèves »
 - préférer les moyens de transport de surface, éviter les gares métro/RER à très forte fréquentation
- Voyages à l'étranger (note SGA 13/11)
 - Obligation d'information du DASEN et de la DAREIC (pas nécessaire d'informer DOS1 Rectorat comme indiqué initialement)
 - Consultation du site www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

Sécurité : les consignes

- **Sorties scolaires** (cmq 17/12, mail DSDEN 20/11)
 - pas d'autorisation préalable nécessaire
 - information du DASEN néanmoins souhaitée pour les sorties hors territoire national (Allemagne, Suisse)
- **Manifestations** (mail DSDEN 24/11 et note recteur 30/11)
 - organisation d'un événement rassemblant [hors élèves et personnels de l'établissement] ≥ 100 personnes extérieures (ex. : journée portes ouvertes)
 - information du DASEN qui recueille l'avis du préfet (qui informe police/gendarmerie)
 - participation à une manifestation organisées par un tiers (ex. : Festival Entrevues, compétition sportive, etc.)
 - pas de démarche particulière

Diagnostics de sécurité et PPMS

- **Consignes** (circulaires du 25-11-2015)
 - actualisation (ou élaboration) du PPMS avant fin déc. 2015 (« sous 30 jours ouvrés »)
 - obligation de réaliser
 - 3 exercices / an d'évacuation incendie
 - 2 exercices / an de mise à l'abri
 - soit 1 exercice de chaque type à réaliser avant le 19 décembre 2015
 - *NB : 143 écoles / 150 (103 ont réalisé un exercice)*

Diagnostics de sécurité et PPMS

- **Outils et ressources**

- lien vers le guide Eduscol 2010 pour le diagnostic sécurité (circ. mesures de sécurité n° 2015-206 du 25-11)
- guide d'élaboration du PPMS et lien vers un dossier documentaire (circ. PPMS n° 2015-205 du 25-11)
- possibilité de solliciter l'appui de l'EMS et/ou des référents sûreté police/gendarmerie pour le diagnostic de sécurité (circ. mesures de sécurité du 25/11)
- possibilité de faire appel aux référents sûreté police/gendarmerie pour aider à la mise à jour du PPMS et pour organiser les exercices d'évacuation, mise à l'abri, confinement (instr. 22/12)
- Les préfets rappelleront aux collectivités la procédure pour solliciter des crédits FIPD pour l'installation de dispositifs de protection (vidéo, digicode...)

Lien éducation - forces de sécurité

- Instruction MEN – Min. Int. du 22/12 :
 - Mise à jour du répertoire des correspondants « sécurité de l'école » police et gendarmerie
 - « Sur demande des chefs d'établissement, les forces de sécurité pourront assister la communauté éducative lors des conseils d'administration ou toute réunion sur les mesures de sûreté de l'environnement scolaire »
 - Etudes techniques prévues au premier trimestre 2016 pour adapter les dispositifs type « alerte sms » aux écoles et établissements
 - Chaque préfecture organisera avant le 1^{er} avril 2016 un exercice-cadre de gestion de crise lié à l'espace scolaire

Campagnes de sensibilisation

- Vigipirate (cmq 20/11)
 - affiche à apposer obligatoirement à l'entrée de l'établissement



Campagnes de sensibilisation

- Vigipirate (cmq 20/11)
 - affiche à apposer obligatoirement à l'entrée de l'établissement
- Campagne « réagir en cas d'attaque terroriste » (PM 4/12)
 - affiche téléchargeable sur www.gouvernement.fr
 - supports pédagogiques (vidéo, guides) en préparation
- Prévention de la radicalisation violente (mail DGESCO 23/11)
 - livret « prévenir la radicalisation des jeunes »
 - affiches disponibles par la préfecture (www.stop-djihadisme.gouv.fr)

Campagnes de sensibilisation

- Opération "gestes qui sauvent" en février 2016 (note MinInt du 30/12 et mail cab MEN du 12/01)
 - Lancement de la communication fin janvier
 - Sessions de 2 heures ouvertes à tous publics
 - 6 février 14h00 - caserne de pompiers de Valdoie (SIDPC, SDIS, ADPC, Croix-Rouge) : 60 places
 - En fonction de la demande, d'autres opérations sont possibles à la même date ou sur un autre week-end (participation souhaitable de formateurs PSC1 de l'éducation nationale)